Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE

La lettre du réseau national des sports de nature

> L'œil de l'expert

Les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) du ministère des Sports ont pour triple vocation de développer le sport de haut niveau, mettre en place les formations « cœur de métier » et, plus particulièrement pour ceux qui accueillent les Pôles ressources nationaux, développer et partager l'expertise. Dans le cas particulier des sports de nature, les travaux sont historiquement partagés avec les secteurs du sport, du tourisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Les productions les plus récentes portent, par exemple, sur l'observation nationale des éducateurs sportifs, les enquêtes métiers, la pérennisation des lieux de pratique, l'évaluation de l'impact socio-économique… L'ensemble, partagé et librement accessible, permet de mieux connaître les pratiques et d'accompagner les acteurs du développement du sport.

Ces activités n'échappent pas aux règles européennes, qui impactent les politiques nationales. En matière d'environnement, la constitution du réseau Natura 2000 vise à la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques, dont de très nombreux accueillent des pratiques sportives de nature. Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux ; il appuie régulièrement des politiques de coopération régionale et de codéveloppement intégrant des échanges sportifs et culturels. La libre circulation des personnes, des biens et des services favorise la mobilité des pratiquants comme des professionnels des sports de nature ; elle questionne notamment sur la mise en œuvre de cette liberté pour l'encadrement des activités classées en environnement spécifique. Ce sujet intéresse tout particulièrement le CREPS Sud-Est dans sa mission de formation.

Alors que 48 % des pratiquants sportifs européens déclarent pratiquer dans des parcs et espaces naturels (Eurobaromètre spécial, mars 2010), et que la Commission européenne est en phase de préparation du programme Sport 2014-2020, le réseau national des sports de nature s'illustre à bon escient dans deux initiatives récentes. D'une part, le Pôle ressources national des sports de nature soumet une action visant la mise en place d'un « réseau européen des sports de nature », suite à l'appel à propositions EAC/18/2011. D'autre part, après avoir contribué à la concrétisation d'un état d'esprit partagé entre les acteurs français des sports de nature, le comité méthodologique promeut la démarche au niveau européen et inscrit les Nature & Sports Euro'Meet dans une perspective biennale européenne, propice aux échanges et à la consolidation d'un développement maîtrisé des sports de nature.

Le CREPS Sud-Est accueille deux pôles ressources nationaux, l'intérêt de cette forme novatrice d'intervention de l'État auprès de ses partenaires est évident. J'entends donc soutenir la continuité de leurs actions et être garant du bon usage et du partage de leurs travaux.

Jean-Jacques JANNIERE
Directeur du CREPS Sud-Est

n° 69 septembre 2011

1. Les brèves du réseau > p.2

2. Personnalité > p.3
Pierre-Yves BOIFFIN

3. Le point sur… > p.4
Diagnostic territorial approfondi et sports de nature

PATEL (Pratiques, Acteurs, Territoire, Environnement du Littoral), un outil pour comprendre les enjeux liés à la pratique des sports de nature sur le littoral.
www.sportsdenature.gouv.fr

Directeur de publication :
Jean-Jacques JANNIÈRE

Pôle ressources national des sports de nature
CREPS Sud-Est, site de Vallon Pont d'Arc
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
ISSN : 1958-5101 - © PRNSN

Crédits photographiques : PRNSN ; FFVL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS

AIX EN PROVENCE ANTIBES
CREPS SUD-EST
BOULOURIS VALLON PONT D'ARC

1. Les brèves du réseau

> Actualités

Nature & Sports Euro'Meet, Annecy 2011 : J-7 !

Ces premières rencontres du réseau européen du tourisme et des loisirs sportifs de nature sont le rendez-vous incontournable de la rentrée ! Un programme de qualité avec une forte présence d'intervenants étrangers vous permettra d'intégrer la dimension européenne des loisirs sportifs de nature. Participez, vous aussi, à la construction du réseau européen des sports de nature du 5 au 8 octobre 2011 à Annecy ! Programme et inscriptions sur :
www.nature-sports.eu

Mouvement au pôle ressources national Sports de nature

Aziz CHLIEH, en provenance de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Cher, et Antoine LE BELLEC, en provenance de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Drôme, ont pris leurs fonctions le 1er septembre 2011. Ils succèdent respectivement à Ludmilla RIDOIN, partie à la DDCSPP de Savoie, et François HAUSHERR, nommé au département formations et territoires du CREPS Sud-Est sur le site de Vallon Pont d'Arc.
aziz.chlieh@jeunesse-sports.gouv.fr
antoine.le-bellec@jeunesse-sports.gouv.fr

Mouvement à l'École nationale de voile et des sports nautiques

Patrick DEROGIS, en provenance de la DDCS de la Sarthe, est le nouvel animateur du groupe ressources « littoral » depuis le 1er septembre ; il succède à Laure COLLIN, maintenant placée auprès de la Fédération française de vol libre.
patrick.derogis@envsn.sports.gouv.fr

Retombées économiques des manifestations sportives

Cet été, la dernière phase de l'étude des retombées économiques des manifestations sportives liées aux championnats du monde de course d'orientation a eu lieu sur les sites de la Feclaz Grand-Revard. Elle a été conduite par la DDCSPP de la Savoie, investie sur le champ des études et du développement durable, avec l'appui du PRNSN. Ces ultimes données vont permettre d'une part de prouver la plus-value d'un tel évènement pour le territoire Savoie Mont Blanc, et d'autre part d'apporter des chiffres relatifs aux postes de dépense d'un orienteur lors de courses fédérales.
www.sportsdenature.gouv.fr

Avec mon club, je protège l'environnement !

Les acteurs du sport et des espaces naturels de la Manche ont élaboré ensemble une mallette pédagogique dont l'objectif est de faciliter la prise en compte de la préservation des milieux dans l'organisation des manifestations sportives.
www.sportsdenature.gouv.fr

Nature & Sports Euro'Meet 2013

Les candidats à l'organisation des Nature & Sports Euro'Meet 2013 ont été auditionnés par le comité méthodologique européen les 5 et 6 septembre à Bruxelles, dans les locaux de l'Eurorégion Alpes Méditerranée, invité par le Conseil régional Rhône Alpes. La ville de Liptovsky Mikulas (Slovaquie) et le Conseil Général du Bas Rhin (pour le compte de la conférence du Rhin Supérieur) étaient les deux derniers candidats en lice. Le résultat sera annoncé lors des Nature & Sports Euro'Meet, Annecy 2011.
www.nature-sports.eu

Acteurs du sport, adhérez à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) !

« Préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous », telle est l'ambition de la nouvelle SNB 2011-2020. Elle vise à renforcer la capacité individuelle et collective à agir, en métropole et en outre-mer, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités, dont celui du sport. Fédérations, collectivités, acteurs économiques et du monde associatif peuvent adhérer à cette stratégie ; 210 organismes, dont des acteurs du sport, ont déjà témoigné de leur engagement pour la biodiversité à travers les activités qu'ils proposent, les sites qu'ils aménagent, les outils qu'ils organisent.
www.developpement-durable.gouv.fr/Adherez-a-la-SNB.html

> Juridique

Natura 2000

Décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.
www.legifrance.gouv.fr

Formation cyclisme

Arrêté du 8 août 2011 modifiant l'arrêté du 18 septembre 2008 portant création de la mention cyclisme traditionnel du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».
www.legifrance.gouv.fr

Formation parachutisme

Arrêté du 11 juillet 2011 portant création de :
> la mention « parachutisme » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » ;
www.legifrance.gouv.fr
> la spécialité « parachutisme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
www.legifrance.gouv.fr
> la mention « parachutisme » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».
www.legifrance.gouv.fr

Formation plongée subaquatique

Arrêté du 6 juillet 2011 portant création de :
> la spécialité « plongée subaquatique » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
www.legifrance.gouv.fr
> la mention « plongée subaquatique » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».
www.legifrance.gouv.fr

Formation activités nautiques

Arrêté du 30 juin 2011 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités nautiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
www.legifrance.gouv.fr

Éducation à l'environnement vers un développement durable

Arrêté du 21 juillet 2011 portant création de la spécialité « éducation à l'environnement vers un développement durable » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
www.legifrance.gouv.fr

Diplômes délivrés par le ministère des Sports

Arrêté du 19 juillet 2011 modifiant les dispositions réglementaires du Code du sport.
www.legifrance.gouv.fr

> En kiosque

Les femmes et le sport

« Égalité des femmes et des hommes dans le sport : comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles », tel est le titre du rapport d'information de Michèle ANDRÉ, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et publié en juin 2011. La délégation formule 24 propositions pour développer la pratique sportive féminine sur l'ensemble du territoire et faire progresser l'égalité dans l'encadrement des politiques sportives et dans le sport de haut niveau. Le rapport est téléchargeable sur le site du Sénat.
www.senat.fr

> À venir

4es Rencontres régionales des loisirs et des sports de nature en Picardie

29 septembre 2011 - Chauny (Aisne)
http://picardie.franceolympique.com

Nature & Sports Euro'Meet, Annecy 2011

du 5 au 8 octobre 2011 - Annecy (Haute-Savoie)
www.nature-sports.eu

Proposer une actualité
S'abonner à la lettre
Formulaires disponibles rubrique La Lettre
www.sportsdenature.gouv.fr

> Pierre-Yves BOIFFIN

La démarche d'analyse de l'offre et de la demande sportive locale proposée aux collectivités, dite « diagnostic territorial approfondi (DTA) », a été initiée à partir de 2005 en régions Ile-de-France et Nord - Pas-de-Calais par les directions régionales chargées des sports. Cette approche de l'amélioration de l'offre est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire national ; elle a fait l'objet d'une formalisation à travers un guide pratique, en début d'année 2011. Nous avons souhaité bénéficier de l'avis d'un observateur privilégié en la personne de Pierre-Yves BOIFFIN, directeur départemental adjoint de la Cohésion sociale de Meurthe-et-Moselle, mais précédemment parmi les initiateurs du dispositif DTA en Nord - Pas-de-Calais.

PRNSN : De 2002 à 2007, la direction régionale chargée des sports en Nord - Pas-de-Calais a fait émerger un besoin méthodologique pour analyser l'offre et la demande sportive sur un territoire. Cette démarche est-elle transférable sur tout territoire ?

PYB : Ma plus grande satisfaction est de constater que le programme DTA se porte très bien en Nord - Pas-de-Calais… sans moi. C'est lié à la qualité des personnes qui interviennent sur le dossier, mais aussi à l'existence d'un réel besoin de la part des collectivités. Le positionnement de l'État « au-dessus de la mêlée », sa technicité et sa capacité à accompagner sont en réalité des atouts très importants que les collectivités ont bien compris dans cette région. Nous n'avions pas prévu cela au démarrage, et il nous a fallu du temps pour prouver le bien-fondé de la démarche et monter en compétence. À mes yeux, la question du transfert est d'abord liée à un ensemble de compétences, qui sont d'ailleurs analysées dans le guide DTA national. Des compétences techniques, relationnelles, méthodologiques, qui sont difficiles à réunir chez une seule personne. C'est la raison pour laquelle cela doit rester un travail d'équipe, au sein du service (pôle sport d'une DRJSCS par exemple) comme de la collectivité qui formule un besoin. L'expérimentation nationale, animée par la direction des Sports et rassemblant neuf régions, me conforte dans cette idée. Je préconise de prendre du temps au démarrage pour bien analyser les compétences nécessaires.

PRNSN : Le DTA s'appuie sur des éléments quantitatifs liés à l'analyse croisée entre offre et demande, ainsi que sur des déterminants. Ne prend-on pas le risque de tendre vers une approche trop comptable des sports de nature ?

PYB : Tout part d'un territoire qui se pose une question de fond par rapport à la politique sportive à mener : l'offre de sports de nature peut-elle m'aider à améliorer l'image de mon territoire ? Quel projet de sports de nature puis-je identifier sur ce vaste secteur non aménagé ? Quels sont les besoins de ma population dans ce domaine aujourd'hui ? Il s'agit alors pour l'État de proposer une méthode rigoureuse et précise, qui permette de saisir la réalité du terrain, tout en dépassant les jeux d'acteurs, les cloisonnements entre services, les volontés hégémoniques. Le travail d'objectivation de la réalité est donc fondamental, pour renvoyer au territoire un portrait le plus fidèle et incontestable possible. Cela passe nécessairement par un état des lieux quantitatif de l'offre et de la demande, alimenté par divers travaux d'observation.

« Tout part d'un territoire qui se pose une question de fond par rapport à la politique sportive à mener »

Cela passe également par un travail plus qualitatif sur un échantillon restreint d'opérateurs comme d'usagers. Au terme de ce travail - très consommateur de données, de temps, et de compétences- il y a l'analyse, c'est là que les déterminants interviennent. Celle-ci va permettre de faire « parler » toutes les données recueillies en les combinant, pour dresser les points forts et faibles du territoire (que ce soit en matière de quantité, d'accessibilité, etc.) et au final permettre de dégager des pistes d'amélioration. Oui, la mise en œuvre de la méthodologie est exigeante, mais on ne se lance pas dans un travail de diagnostic à la légère… c'est à ce prix que le nouveau projet territorial pourra se dégager.

PRNSN : Dans quelle mesure le réseau national des sports de nature peut-il tirer enseignement de la concertation entre les acteurs, préalable au lancement d'un DTA ?

PYB : Tout d'abord j'insiste sur le fait qu'un DTA n'est pas un exercice solitaire de l'État, qui ferait mouliner ses bases de données dans son coin. C'est tout le contraire. Pour qu'il y ait une chance que le DTA ne rejoigne pas la pile de diagnostics qui s'entassent souvent dans les armoires, il est indispensable que sa transformation en actes soit pensée en amont. Et c'est précisément cela l'objet de la concertation entre acteurs. On peut être frustré par la qualité d'un rendu car les moyens humains ou en temps manquaient, et déclencher néanmoins une très forte dynamique territoriale. À l'inverse, j'ai connu de très bons travaux qui avaient été enterrés car, par exemple, les élus locaux n'avaient pas été suffisamment associés au démarrage. Le diagnostic est un objet technique et politique. La concertation préalable est donc un exercice délicat –pour le service comme pour la collectivité- qui va créer -ou non- les conditions de sa réussite et de la réussite des futurs projets qui en sont issus. Pour illustrer mes propos, je reprendrais l'exemple du Nord - Pas-de-Calais. L'avancée des travaux liés d'une part aux six DTA relatifs aux sports de nature mis en place (bassin minier, parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et de Scarpe Escaut, syndicat de gestion de l'aérodrome de Lille et, plus récemment, syndicat intercommunal des dunes de Flandres), d'autre part aux relations établies avec les représentants des sports de nature dans ce cadre, ont permis de dégager un nouveau besoin. Celui de mieux connaître les pratiquants de sports de nature à l'échelon régional. La DRJSCS a pris l'initiative de piloter un vaste travail d'enquête, qui est aujourd'hui en cours. Les résultats seront traités régionalement et par territoire de DTA. Ils vont donc à la fois permettre de compléter les DTA réalisés, soutenir la dynamique des sports de nature très forte dans la région, et certainement… déclencher de nouvelles vocations chez d'autres territoires. On voit bien dans cet exemple comment les modalités de concertation du DTA rendent les relations entre les acteurs plus fécondes, en favorisant une sorte de « créativité » territoriale qui profite à tout le monde, et en particulier aux sports de nature.

Pierre-Yves BOIFFIN en quelques dates :
2010 : directeur adjoint à la direction départementale de la Cohésion sociale de Meurthe-et-Moselle
2000 : inspecteur de la Jeunesse et des Sports à la DRDJS de Lille
1995 : conseiller d'Éducation populaire et de Jeunesse à la DDJS de Seine-et-Marne
pierre-yves.boiffin@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Annuaire des personnes ressources en sports de nature
Espace membre
www.sportsdenature.gouv.fr

> Diagnostic territorial approfondi et sports de nature

Le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif aux missions des directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) affirme la compétence de l'échelon régional pour impulser les travaux d'observation, de diagnostic et coordonner les politiques publiques sportives. Le DTA, formalisé méthodologiquement dans un guide pratique, s'inscrit dans ce cadre réglementaire par une analyse territoriale de l'offre et de la demande sportive qui vise à éclairer les acteurs de la politique sportive.

La gouvernance comme socle des Diagnostics Territoriaux Approfondis (DTA)

Elle doit répondre à deux grands principes : la réduction des inégalités de l'accès à la pratique et une meilleure affectation des crédits publics par une approche nouvelle dans la conduite des politiques sportives de l'État. Concrètement, sa mise en œuvre est un travail partenarial entre l'État (garantissant une méthodologie et une objectivité, positionnés comme experts auprès du territoire), la collectivité (support géographique du DTA, maître d'ouvrage du projet et donc animateur du comité de pilotage) et le mouvement sportif (garant de l'animation sportive locale). Dans le cas du DTA relatif aux sports de nature, d'autres partenaires peuvent compléter le tour de table : réseaux du tourisme, de l'environnement ou représentants des usagers. Le processus doit aboutir à des préconisations partagées pour tendre vers un développement maîtrisé des sports de nature, traduites dans un plan d'actions précisant leur mise en œuvre. Le DTA s'approche bien d'un processus de gouvernance locale sur la thématique sportive. La DRJSCS a plusieurs fonctions dans cette démarche. Elle est chargée d'identifier les territoires intéressés par la mise en œuvre d'un DTA. Même si le périmètre idéal de ce diagnostic n'est pas défini (commune, établissement public de coopération intercommunale, pays…), il conviendra de le penser en adéquation avec « l'espace vécu » par les usagers. En effet, l'offre et la demande sportive de nature doivent être analysées au regard d'un territoire approprié pour les utilisateurs des espaces, sites et itinéraires et ne pas se borner à des limites administratives, pas nécessairement pertinentes au regard des pratiques. Elle assure la fonction d'accompagnement du processus, supportée par le coordonnateur régional « sports de nature » (et/ou le référent DTA), qui vise à assister la maîtrise d'ouvrage portée par la collectivité (rédaction du cahier des charges, constitution du comité de pilotage, budgétisation ou échéancier). Elle réalise la maîtrise d'œuvre, qui peut se transformer en assistance à maîtrise d'œuvre dans le cas où, au lieu d'être réalisé en interne à la DRJSCS, le diagnostic est réalisé par un tiers. Dans les deux cas, la DRJSCS est la garante d'une méthode d'analyse uniformisée.

Le diagnostic : une méthode précise

Que le diagnostic soit porté par la DRJSCS, ou externalisé auprès d'un prestataire privé, universitaire ou associatif, la démarche d'analyse doit conserver le même modèle : une analyse croisée de l'offre et de la demande sportive, complétée par un état des lieux des actions publiques sur le territoire. Alors que l'offre sportive peut être qualifiée, au moins partiellement, par des données quantitatives issues des recensements du ministère des Sports (recensement des équipements sportifs, clubs, licences…), la qualification de la demande sportive nécessitera un recueil de données sur les attentes des pratiquants (et des « non pratiquants »). Le recours à des moyens cartographiques apportera également une plus-value appréciable pour confronter les différentes analyses.

Restitution DTA ENRx Nord - Pas-de-Calais / Traces TPI, 2010

Afin de balayer l'ensemble des problématiques liées à l'offre sportive, six déterminants ont été définis et permettent de s'assurer que les bonnes questions auront été posées :

> diversité des disciplines ;
> poids des fonctions d'accueil ;
> quantité : capacité d'accueil des pratiquants ;
> accessibilité (géographique, physique, sociale) ;
> qualité des projets des structures d'animation ;
> viabilité (économique, structurelle).

Ces déterminants génériques ne peuvent être appliqués tels quels à n'importe quelle thématique ou territoire, et il conviendra de les interpréter en fonction des spécificités du DTA. C'est un aspect sur lequel le PRNSN et son réseau peut apporter une plus-value, mais plus généralement, il peut offrir au maître d'œuvre données, outils et personnes ressources afin qu'il concentre davantage son travail sur l'analyse territoriale et moins sur la collecte et le traitement des informations. À titre d'exemple, les éducateurs sportifs de nature ont été recensés et qualifiés par une enquête nationale qui peut être valorisée localement, jusqu'à l'échelon communal, et un outil de recueil des informations permet d'interroger quantitativement les éducateurs pour abonder la connaissance de l'offre sportive. De la même façon, la demande des pratiquants de sports de nature, mais aussi l'absence de pratique, ont fait l'objet d'observations dans plusieurs DTA déjà réalisés. Le PRNSN propose de mettre en réseau les agents travaillant sur le sujet, de mettre à disposition des données « macro » et d'offrir une expertise dans la collecte des données. Ainsi, sur l'ensemble des piliers de la politique de développement maîtrisé des sports de nature, le PRNSN est susceptible d'apporter sa contribution à ce processus de définition partagée de la politique sportive locale.

Les facteurs clefs du succès

> Une volonté politique locale de faire du diagnostic un outil d'aide à la décision et d'évolution.
> Un comité de pilotage piloté par le territoire (collectivité, EPCI, syndicat de gestion…), accompagné des services de l'État et associant les acteurs concernés.
> Une adéquation entre les objectifs du DTA et la politique générale de la collectivité, nécessaire à son appropriation.
> Une démarche formalisée par un cahier des charges et une convention liant l'État et le territoire.
> Une démarche participative, associant les intervenants de terrain.
> Un diagnostic qui débouche sur un plan d'action partagé et planifié.
> Une inscription dans le temps : du cahier des charges au plan d'actions.
> Une démarche associant les pôles ressources nationaux du ministère des Sports en fonction des thématiques.

Pour en savoir plus :
emmanuel.felix-faure@jeunesse-sports.gouv.fr
Site du ministère des Sports : www.sports.gouv.fr
Exemple de guide interactif : www.diagsport.fr